

# Concevoir les parkings en milieu naturel

## Aménagement des sites



### 2.2.6 - L'enherbement des talus

Lorsque l'on veut végétaliser un talus pour favoriser la cicatrisation, éviter le ruissellement, et diminuer son impact paysager on peut avoir recours à l'enherbement suivant plusieurs méthodes.

- Le semis manuel : il est praticable juste après la réalisation des talus ou suite à l'apport de terre végétale. La graine pourra être facilement enfouie par tassement naturel du sol.

Le semis au semoir mécanique peut être réalisé dans le cas de talus accessible.

- Le semis hydraulique: c'est un mélange d'eau, de semences et d'engrais que l'on projette simplement à partir d'un canon à eau. C'est un procédé peu coûteux qui nécessite le déplacement d'un engin. La surface à traiter doit être relativement importante pour en coût raisonnable.

- Le semis hydraulique avec mulch (couche de matière organique). Cette technique permet d'apporter à la graine de la matière organique et de maintenir une quantité d'eau. Ceci est particulièrement intéressant dans les régions sèches.

Lorsque la paille est employée, la projection se fait en deux temps : le semis puis la paille avec le fixateur. Avec de la cellulose une seule projection est utilisée.

- Le semis avec agromousse : Ce procédé est utilisé surtout dans le cas de terrains peu propices à un enherbement. Il donne de très bons résultats, mais à l'inconvénient d'être cher, car il nécessite plusieurs passages et le matériau est d'un coût relativement élevé.

Dans tous les cas le choix des graines est primordial. Les plantes pionnières rudérales permettront de reconstituer les sols. Elles seront d'origines sauvage ou rustique. Elles seront choisies en fonction du milieu à traiter et de la disponibilité de celles-ci.

Toutefois l'enherbement d'un talus n'est pas la seule solution d'aménagement possible. Dans certains sites on préférera l'enrochement ou la plantation de plantes dissuasives comme les épineux ([cf. chapitre: Milieu montagnard.](#))

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB